

DEPARTEMENT

**Du
PUY DE DÔME**

**ARRONDISSEMENT
de RIOM**

COMPTE RENDU

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES

L'an deux mille neuf, le huit octobre à 20 h 30, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 29 septembre 2009, se sont réunis à la mairie de Combronde, sous la présidence de Michel CHAMALET, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 24
Présents : 24
Votants : 24

Etaient présents : GADET M., BOURBONNAIS JC. LAUBIE D., LANORE R, LAMBERT B. , LAMOUREUX R., LABOISSE D., CAILLET P., CHOMET L., CHANEBOUX D., GOUBAY P., FALEMPIN A., MOMPIED J.P., SECOND JF., MOREL P., FAVODON B., ROUGIER M., PEYRIN G., MICHEL P., CHARBONNEL P., BERAUD N., LAMAISON M.H., AGEE M.

Excusés: MUSELIER J.P., PEYNET L., JACQUART E., SIMON M., TARDIF F., TARDIF JF.

Secrétaire de séance : M. Pascal CAILLET

- **Désignation d'un secrétaire de séance :** M Caillet, maire de Davayat est désigné et accepte la fonction.
- **Choix du lieu du prochain conseil :** à voir
- **Signature du président par délégation :**

-contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 4.964 €HT avec le cabinet Bautier/Ranoux pour la réalisation du Pont Bascule.

-contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 5.500 €HT forfaitaire pour l'aménagement de l'accueil du RAM.

-réaménagement de la Maison de Retraite diagnostic technique préalable Cabinet Reuge Consultant 5.500 €HT

Budget Général : Révision de la Programmation du Contrat Local de Développement de la CCCC pour les années 2010 et 2011.

Le président rappelle que la Communauté de Communes a établi en 2007 sa programmation opérationnelle quinquennale du « Contrat Local de Développement des Côtes de Combrailles ». Il précise que ce programme fait l'objet d'un bilan et de mises à jour régulières.

Aussi, à l'occasion du bilan intermédiaire lors de la troisième année du contrat, le président expose au conseil le travail issu de la concertation, et les adaptations à apporter à la programmation.

Intitulé de l'opération	M.O.	Année de programmation	Montant prévisionnel	ETAT	REGION	CG63	CCCC	SICC	COMMUNES
AXE 1 : Développer les zones d'activités									
1. Pont bascule (Travaux et Maîtrise d'oeuvre)	CCCC	2010	96 000 €			CLD 30% 28 800 €	Autof. 70% 67 200 €		
AXE 2. Soutenir l'activité économique hors zones									
2. Renforcement de la signalétique commerciale et artisanale	CCCC	2011	15 000 €	FISAC 30% 4 500 €		CLD 30% 4 500 €	Autof. 40% 6 000 €		
AXE 3. Maintenir une agriculture locale									
3. Etude préalable agricole et foncière	CCCC	2010	6 000 €			CLD 30% 1 800 €	Autof. 70% 4 200 €		
AXE 4 : Améliorer le cadre de vie									
4. Aide à la réhabilitation des façades	PART.	2010	100 000 €			CLD 10% 10 000 €	Aide aux privés 10% 10 000 €		
	PART.	2011	100 000 €			CLD 10% 10 000 €	Aide aux privés 10% 10 000 €		
5. Réalisation d'une étude chromatique et diffusion	CCCC	2010	25 000 €			CLD 30% 7 500 €	Autof. 70% 17 500 €		

AXE 5 : Améliorer l'offre de logements									
6. Plan Local de l'Habitat	CCCC	2011 ¹	20 000 €			LT 30% 6 000 €	Autof. 70% 14 000 €		
7. Aire d'accueil des gens du voyages de petit passage ²	CCCC	2011	150 000 €				Autof. 100% 150 000 €		
AXE 6 : Améliorer les services à la population et l'accueil du public									
8. Transport ALSH	CCCC	2010	10 000 €			CLD 70% et plaf à 6000 € 6 000 €	Autof. 40% 4 000 €		
	CCCC	2011	10 000 €			CLD 70% et plaf à 6000 € 6 000 €	Autof. 40% 4 000 €		
9. Informatisation des ALSH et mise en place d'un Tableau Blanc Interactif	CCCC	2010	10 000 €			LT Equipement des C 3 000 €	Autof. 70% 7 000 €		
10. Aménagement des locaux et des abords du RAM	CCCC	2010	55 000 €	DGE 30% 16 500 €		CLD 30% 16 500 €	Autof. 40% 22 000 €		
11. Pôle social	CCCC	2011	600 000 €	CAF 20% 120 000 €	Auvergne+ 20% 120 000 €	CLD 30% 180 000 €	Autof. 30% 180 000 €		
12. Siège de la CCCC	CCCC	2011	1 000 000 €	DGE plaf - 10,5% 105 000 €		CLD 30% 300 000 €	Autof. 59,5% 595 000 €		
13. Mise en place d'une structure d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans	CCCC	2011	360 000 €	CAF 30% 108 000 €	Auvergne+ 20% 72 000 €	CLD 30% 108 000 €	Autof. 20% 72 000 €		
14. Achat de mobilier pour la structure d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans	CCCC	2011	10 000 €			LT Plaf 2280 ou 3800	Autof. 720 ou 6200 €		

AXE 7 : Développer l'action culturelle et sportive									
15. Aménagement de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles	CCCC	2010	760 000 €	DRAC 20% 152 000 €	Auvergne+ 25% 190 000 €	CLD 30% 228 000 €	Autof. 20% 152 000 €	feader 5,0% 38 000 €	
16. Informatisation et acquisition de mobilier pour la médiathèque et du pôle de ressources du patrimoine Pays des	CCCC	2011	121 500 €		Auvergne+ plaf 8 000 €	LT Mob 21 870 € Info 9 000 €	Autof. 68% 82 630 €		
17. Ecole de musique intercommunale	CCCC	2011	342 000 €		Auvergne+ 25% 85 500 €	CLD 30% 102 600 €	Autof. 45% 153 900 €		
AXE 8 : Environnement									
18. Elimination d'un point noir	CCCC	2010	85 000 €			CLD 30% 25 500 €	Autof. 70% 59 500 €		

¹ La date inscrite est indicative car le PLH commencera à partir du moment où la phase diagnostic du PLH, qui sera effectuée au niveau du Pays des Combrailles sera terminée.

² La Communauté de Communes engagera une réflexion après étude et révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la programmation 2010/2011 et autorise le Président à la déposer aux services du Conseil Général du Puy de Dôme.

Budget Général : programmation Fonds d'Intervention Communal 2010-2011-2012 avec le CG 63.

Le président expose que lors de la session des 22 et 23 juin 2009 dernier, le Conseil Général du Puy de Dôme a adopté le Fonds d'Intervention Communal (FIC), nouveau régime d'aides aux communes. Chaque commune doit établir une programmation sur trois ans de ses projets et notamment en matière de voirie et d'espace public.

Le président souligne que concernant ce domaine, la Communauté de Communes est compétente. Elle est donc maître d'ouvrage sur les projets de voirie et d'espaces publics sur le territoire communautaire, sauf espaces publics qui n'auraient pas été transférés.

Le président expose un projet, à part, de la commune de Combronde qui sera inscrit comme projet structurant : l'aménagement du cœur de bourg à Combronde. Ce projet fera l'objet d'une délibération spécifique.

Ainsi, le président présente au conseil communautaire la programmation FIC de la Communauté de Communes concernant les projets voirie et espaces publics pour les trois années à venir,

COLLECTIVITE Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

Population municipale sans double compte

TABLEAU PROGRAMMATION FIC 2010

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Dépense HT subventionnable	Conseil général				Autres financements		Autofinancement	
			Taux FIC	Altitude*	Effort fiscal *	Subvention	Taux	Montant	Taux	Montant
Beauregard-vendon - place du 8 mai	CCCC	290 000,00 €	33,0%	non	oui	82 500,00 €	0,0%	0,00 €	67,0%	167 500,00 €
Combronde - rue du creux de la mère		90 000,00 €	27,5%	non	oui	24 750,00 €	0,0%	0,00 €	72,5%	65 250,00 €
Davayat - rue Germaine		75 000,00 €	33,0%	non	oui	24 750,00 €	0,0%	0,00 €	67,0%	90 250,00 €
Davayat - rue du château		15 000,00 €				4 950,00 €	0,0%	0,00 €	67,0%	10 050,00 €
Jozerand - parking de l'école		210 000,00 €	38,5%	non	oui	80 850,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	129 150,00 €
Jozerand - chemin des Cirauds		30 000,00 €				11 850,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	18 450,00 €
Montcel - chemin des Charmats		30 000,00 €	38,5%	non	oui	11 550,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	18 450,00 €
Montcel - chemin du Suchet		10 000,00 €				3 850,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	6 150,00 €
Prompsat - rue du château		30 000,00 €	38,5%	non	oui	11 550,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	18 450,00 €
Prompsat - place du 8 mai		25 000,00 €				9 625,00 €	30,0%	7 900,00 €	31,5%	7 875,00 €
St Myon - rues des Réciales et de l'égalité		80 000,00 €	38,5%	non	oui	30 800,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	49 200,00 €
Teilhède - chemin de l'Horta		40 000,00 €	35,0%	non	non	14 000,00 €	0,0%	0,00 €	65,0%	26 000,00 €
Yssac la Tourette - chemin du champ Bernard		30 000,00 €	35,0%	non	non	10 500,00 €	0,0%	0,00 €	65,0%	19 500,00 €
TOTAL 2010			915 000,00 €				321 225,00 €			

N.B. : Pour 2010, cette programmation doit être accompagnée des dossiers complets avant le 15 octobre 2009




* Le bonus altitude ne concerne que les dépenses de voirie pour les communes ayant un hameau situé à + 700 mètres
Les bonifications de 10% sont calculées sur la subvention hors bonus et non sur la dépense subventionnable.

COLLECTIVITE Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

Population municipale sans double compte

TABLEAU PROGRAMMATION FIC 2011

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Dépense HT subventionnable	Conseil général				Autres financements		Autofinancement	
			Taux FIC	Altitude*	Effort fiscal *	Subvention	Taux	Montant	Taux	Montant
Beauregard-Vendon - rue des chevreaux	CCCC	30 000,00 €	33,0%	non	oui	9 900,00 €	0,0%	0,00 €	67,0%	20 100,00 €
Combronde - rue de Laschamp tranche1		55 000,00 €	27,5%	non	oui	15 125,00 €	0,0%	0,00 €	72,5%	39 875,00 €
Combronde - place des charmes/clos Courtin		176 182,00 €	27,5%	non	oui	48 450,05 €	10,8%	18 982,00 €	61,7%	108 749,95 €
Jozerand - rue des granges		20 000,00 €	38,5%	non	oui	7 700,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	12 300,00 €
Montcel - chemin de Lavaure		20 000,00 €	38,5%	non	oui	7 700,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	12 300,00 €
Montcel - VC n°4		15 000,00 €				5 775,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	9 225,00 €
Prompsat - rue de la source		10 000,00 €	38,5%	non	oui	3 850,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	6 150,00 €
Prompsat - rue du Cellet/impasse du pré Lacos		30 000,00 €				11 550,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	18 450,00 €
St Hilaire - Réfections diverses		40 000,00 €	38,5%	non	oui	15 400,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	24 600,00 €
St Myon - chemin du Bouillaroux/rue des Varennes		50 000,00 €	38,5%	non	oui	19 250,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	30 750,00 €
Telhède - abords de la Mairie		100 000,00 €	35,0%	non	non	35 000,00 €	0,0%	0,00 €	65,0%	65 000,00 €
TOTAL 2011			546 182,00 €				179 700,05 €			

 * La bonus altitude ne concerne que les dépenses de voirie pour les communes ayant un hameau situé à + 700 mètres
Les bonifications de 10% sont calculées sur la subvention hors bonus et non sur la dépense subventionnable.

COLLECTIVITE Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

Population municipale sans double compte

TABLEAU PROGRAMMATION FIC 2012

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Dépense HT subventionnable	Conseil général				Autres financements		Autofinancement		
			Taux FIC	Altitude*	Effort fiscal *	Subvention	Taux	Montant	Taux	Montant	
Combronde - route de Barson		10 000,00 €	27,5%	non	oui	2 750,00 €	0,0%	0,00 €	72,5%	7 250,00 €	
Combronde - rue Davaud		50 000,00 €				13 750,00 €	0,0%	0,00 €	72,5%	36 250,00 €	
Davayat - rue des Grolettes		50 000,00 €	33,0%	non	oui	16 500,00 €	0,0%	0,00 €	67,0%	33 500,00 €	
Davayat - réfection du pont de Gimoux		5 000,00 €				1 650,00 €	0,0%	0,00 €	67,0%	3 350,00 €	
Davayat - aménagement de place		50 000,00 €				16 500,00 €	0,0%	0,00 €	67,0%	33 500,00 €	
Prompsat - rue de la boucherie/impasse des Roubières		33 000,00 €	38,5%	non	oui	12 705,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	20 295,00 €	
St Hilaire - réfections diverses		80 000,00 €	38,5%	non	oui	30 800,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	49 200,00 €	
St Myon - rue de la plage/rue de Villemorge		15 000,00 €	38,5%	non	oui	5 775,00 €	0,0%	0,00 €	61,5%	9 225,00 €	
Yssac la Tourette - rue de la côte de Conots		40 000,00 €	35,0%	non	non	14 000,00 €	0,0%	0,00 €	65,0%	26 000,00 €	
TOTAL 2012			333 000,00 €				114 430,00 €				

 * La bonus altitude ne concerne que les dépenses de voirie pour les communes ayant un hameau situé à + 700 mètres
Les bonifications de 10% sont calculées sur la subvention hors bonus et non sur la dépense subventionnable.

TABLEAU RECAPITULATIF DES MONTANTS PROGRAMMES 2010-2011-2012

	Dépense hors taxe subventionnable	Montant des subventions sollicitées
Année 2010	915 000,00 €	321 225,00 €
Année 2011	546 182,00 €	179 700,05 €
Année 2012	333 000,00 €	114 430,00 €
TOTAL	1 794 182,00 €	615 355,05 €

Après exposé, le président propose au conseil communautaire :

- D'approuver la programmation FIC pour les années 2010, 2011 et 2012
- D'autoriser le président à déposer la programmation et les dossiers complets des projets 2010 auprès des services du Conseil Général.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- entérine la programmation FIC de la Communauté de Communes pour les années 2010-2011 et 2012 et,
- autorise le président à déposer les dossiers complets pour les projets programmés en 2010.

Budget Varenne : Décision Modificative n°1.

Le président présente la proposition de décision modificative qui a pour objet de prendre en compte les frais d'avocat dans le cadre de la DUP sur la zone de la Varenne. Il propose la DM suivante :

Section de fonctionnement dépenses
 Compte 608 frais accessoires : +7.000 €
 Compte 60451 travaux : -7.000 €

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire entérine à l'unanimité la décision modificative exposée ci-dessus.

Budget Jeunesse : Décision Modificative n°1.

Le président présente la proposition de décision modificative qui a pour objet de prendre en compte une augmentation de la fréquentation des structures ALSH (augmentation des dépenses de personnel, et des charges, mais aussi augmentation des recettes des familles et des prestataires). Il propose la DM suivante :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT ⁹ / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Rémunération du personnel titulaire			6411	22 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		0,00		22 000,00
Redevances et droits des services à caractère social			7066	10 000,00
Redev. & droits des services péri-scolaires & d'enseignement			7067	12 000,00
RECETTES - FONCTIONNEMENT		0,00		22 000,00
INTITULES DES COMPTES	DIMINUT ⁹ / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Produits d'entretien	60222	200,00		
Autres fournitures consommables	60228	4 000,00		
Fournitures d'entretien			60631	200,00
Fournitures de petit équipement			60632	4 000,00
Documentation générale et technique	6182	300,00		
Versements à des organismes de formation	6184	600,00		
Autres frais divers			6188	900,00
Rémunération du personnel titulaire			6411	6 000,00
Rémunération du personnel non titulaire	6413	9 000,00		
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			6451	6 000,00
Cotisations aux caisses de retraites	6453	2 000,00		
Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6454	1 000,00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		17 100,00		17 100,00

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire entérine à l'unanimité la décision modificative exposée ci-dessus.

Budget Général : Construction d'un pont-bascule demande de subvention au CG 63 au titre du CLD.

Après avoir rappelé le programme d'aménagement d'un pont-bascule sur la zone d'activités artisanales et industrielles de La Varenne,

Le Président présente :

- En premier lieu, le projet technique de niveau APS établi à ce jour,
- En second lieu, le plan de financement d'un tel projet qui s'établit comme suit :

Investissement TTC	114 816 €
Subventions publiques	
Département CLD (30% du HT)	28 800 €
FCTVA	17 776 €
Autofinancement communautaire	68 240 €

Total des ressources	114 816 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- 1/ Approuve le projet d'aménagement d'un pont-bascule sur la zone d'activités artisanales et industrielles de La Varenne,
- 2/ Approuve le plan de financement du projet tel qu'exposé ci-dessus,
- 3/ Sollicite le concours financier du Conseil Général au titre du programme CLD et approuve le dossier de demande de subvention correspondant,
- 4/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et notamment solliciter le concours financier du Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Budget Général : FIC 2012 Exposé du projet structurant de Cœur de Bourg à Combronde.

Le Président présente au conseil communautaire le projet de réalisation d'un aménagement de Cœur de Bourg sur la commune de Combronde, ce projet étant proposé au conseil général dans le cadre du FIC comme projet structurant.

Cet aménagement a pour but de recentrer la vie au centre du bourg en intégrant les commerces de proximité et en favorisant l'implantation de nouveaux, et le développement des cheminements piétons.

Il est prévu la création d'un arrêt minute, un parc de stationnement, la création de bâti, d'un espace central pouvant accueillir le marché ou toutes autres festivités, une coulée verte le long du ruisseau des Combes. L'enveloppe estimative est de 1.750.000 €HT.

Le président note le caractère complémentaire et structurant que présente ce projet pour l'accueil et le maintien de la population et du tissu économique local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve et soutient ce projet structurant sur la commune de Combronde.

Budget Général : Subvention Façades.

Le président expose au conseil communautaire des Côtes de Combrailles, que dans le cadre de la réfection des façades la communauté de Communes intervient à hauteur de 10% du montant de réfection des travaux de façades, dans la limite de 750 € par dossier.

Compte tenu de l'avis de la commission réunie le 31/08/2009 et chargée d'approuver les travaux, le conseil communautaire délibère et autorise le versement des montants suivants aux propriétaires suivants :

M. Jérôme Guichette Debord SAINT MYON 750.00 €

Budget Général : EHPAD contractualisation d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Centre France.

Dans le cadre de la réalisation de l'E.H.P.A.D., le président expose qu'il convient de contractualiser avec le Crédit Agricole Centre France une ligne de trésorerie,

Le président présente la proposition du Crédit Agricole Centre France pour la LIGNE DE TRESORERIE:

Montant :	1.800.000,00 Euros
Durée :	12 mois
Taux de référence :	T4M
Marge :	0.75%
Au taux actuel de :	1.1084 % marge comprise (T4M octobre 2009 : 0.3584 %)
Durée des tirages :	sans durée maximale, sans durée minimale
Fréquence des tirages:	possibilité de tirages quotidiens du lundi au vendredi inclus
Montant minimum des tirages :	aucun
Remise des fonds:	par virement - demande télécopiée à J -1 ou J avant 9H 30
Mode de calcul des intérêts :	nombre de jours exacts/360
Dates de valeur:	Jour J du versement de fonds et de la réception de fonds
Paiement des intérêts:	Trimestriel à terme échu pour un tirage sur T4M (sans capitalisation) dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la facture.
Mode de règlement des intérêts:	par virement à l'ordre du Crédit et du capital Agricole Centre France
Commissions:	0.05 % soit 900€ (facturé 1 fois à la mise en place de la ligne)
Frais de virement :	néant

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les modalités de la ligne de trésorerie ci-dessus,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Budget Général : Modification des statuts de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.

Dans le cadre du projet d'Office de Tourisme Intercommunautaire porté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles, il convient de procéder à des modifications statutaires.

Le président propose la modification suivante :

AVANT

Article 2 des statuts concernant les compétences obligatoires de la CCCC en matière de développement économique :

2.6. Construction et aménagement d'un office du tourisme intercommunal ou tout équipement similaire

2.7. Acquisition ou construction et aménagement de sites touristiques d'intérêt communautaire

- Le Moulin Champeyroux à Montcel
- Le bâti de la Source Desaix à Saint Myon
- Le Fort villageois à Prompsat
- Le Barrage et le lac de la Sep à Saint-Hilaire la Croix
- Le Quartier des Caves à Yssac La Tourette
- Les Berges de la Morge à Saint-Hilaire la Croix, Montcel, Jozerand, Combronde et Saint-Myon

2.8. Aménagement, entretien et gestion des sentiers de randonnées

2.9. Actions de développement touristique d'intérêt communautaire

- Mise en place, animation et suivi de programmes d'aide aux acteurs touristiques privés, initiés sur l'ensemble du territoire communautaire et dans la limite des actions autorisées par la loi,
- Accueil et information des touristes
- Promotion touristique en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme
- Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local
- Edition de topoguides ou tout document similaire
- Edition de guides touristiques

Modification proposée

Article 2 des statuts concernant les compétences obligatoires de la CCCC en matière de développement économique :

2.6. Construction et / ou aménagement de locaux pouvant contribuer à la promotion touristique

2.7. Acquisition ou construction, aménagement et valorisation de sites touristiques d'intérêt communautaire

- Le Moulin Champeyroux à Montcel,
- Le bâti de la Source Desaix à Saint Myon,
- Le Fort villageois à Prompsat,
- Le Barrage et le lac de la Sep à Saint-Hilaire la Croix,
- Le Quartier des Caves à Yssac La Tourette,
- Les Berges de la Morge à Saint-Hilaire la Croix, Montcel, Jozerand, Combronde et Saint-Myon.

2.8. Aménagement, entretien et gestion des sentiers de randonnées

2.9. Actions de développement touristique d'intérêt communautaire

- Actions d'accueil, d'information, de promotion et de développement touristique,
- Mise en place, animation et suivi de programmes d'aide aux acteurs touristiques privés, initiés sur l'ensemble du territoire communautaire et dans la limite des actions autorisées par la loi,
- Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local sur le territoire communautaire,
- Edition de topoguides ou tout document similaire,
- Edition de guides touristiques.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire entérine à l'unanimité cette modification des statuts.

Budget général : Modification des statuts de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.

Le président rappelle le projet de médiathèque intercommunale et du pôle de ressources. Afin de pouvoir poursuivre le projet, il convient de procéder à des modifications statutaires.

Ainsi, le président propose d'ajouter l'article suivant au titre de ses compétences facultatives :

Article 2 des statuts de la CCCC : Objet et compétences

Les Compétences Facultatives

7. Action culturelle communautaire

7.4. Médiathèque intercommunale et pôle de ressources

Création, réhabilitation, aménagement, gestion et animation d'une médiathèque intercommunale et du pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire entérine à l'unanimité cette modification des statuts.

Budget Jeunesse : autorisation de signature de la Convention d'utilisation de la piscine Béatrice Hess.

Le vice président donne lecture de la convention d'utilisation des installations de la piscine Béatrice HESS à Riom, pour la période du 21/09/0 au 05/09/2010. Le tarif applicable sera de 2.15 € par baigneur.

Il précise qu'il convient d'autoriser le président à signer cette convention avec Riom Communauté.

Le conseil communautaire après avoir délibéré autorise le président à signer cette convention et tous documents nécessaires à la réalisation de la convention.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire entérine à l'unanimité les termes de la convention et autorise le président à la signer.

Budget Général : demande de retrait de Thiers Communauté du SBA.

Le président expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son articles L 5211-5 et L 5211-19,

Vu la délibération du 29 juin 2009 du Conseil Communautaire de THIERS COMMUNAUTÉ portant demande de retrait du SBA pour le compte de commune de SAINT-RÉMY SUR DUROLLE,

Considérant que la commune de SAINT-RÉMY SUR DUROLLE est adhérente à « THIERS COMMUNAUTÉ » depuis le 1^{er} janvier 2009.

Vu la délibération n°36-2009 du comité syndical du Syndicat du Bois de l'Aumône en date du 05 octobre 2009 relative à la demande de retrait de Thiers Communauté du SBA ».

Depuis cette date, la commune de SAINT-RÉMY SUR DUROLLE a transféré la compétence « Elimination et traitement des déchets ménagers » à THIERS COMMUNAUTÉ. Cette dernière s'était substituée à commune de SAINT REMY SUR DUROLLE en tant que membre du Syndicat selon le principe de la représentation-substitution.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône assure la prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le commune de SAINT REMY SUR DUROLLE jusqu'au 31 décembre 2009.

Les modalités techniques et financières des transferts de moyens nécessaires pour l'exercice de la compétence « Elimination et traitement des déchets ménagers » ainsi que la prise en charge de la part des engagements juridiques formalisés avant le retrait de la commune concernée ont été validés par délibérations concordantes du Conseil Municipal de SAINT REMY SUR DUROLLE, Conseil Communautaire de THIERS COMMUNAUTE et du Comité Syndical du SBA.

En application des dispositions des alinéas 1 et 2 de l'article L 5211-19 du CGCT, cette demande de retrait nécessite un accord du Comité Syndical du SBA puis la consultation de chacun de ses membres (14 Communautés de Communes et 6 communes indépendantes) qui disposeront d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au Président/Maire pour se prononcer sur le retrait envisagé et dans les conditions de majorité qualifiée définies à l'article L 5211-5 du CGCT. A défaut de délibération prise dans ce délai de trois mois, sa décision est réputée défavorable.

Aussi, le président demande au conseil communautaire de se prononcer sur la demande de retrait du SBA émanant de THIERS COMMUNAUTÉ.

Le conseil communautaire, Oui l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

A l'UNANIMITE

Article 1 : Emet un avis favorable à la demande de retrait du Syndicat du Bois de l'Aumône émanant de THIERS COMMUNAUTÉ pour le compte de la commune de SAINT REMY SUR DUROLLE.

Budget Social : Création d'un budget nomenclature M22 pour le Service d'Aide à Domicile.

Le président expose qu'afin de se conformer aux dispositions de la loi 2002-2 du 02/01/2002, le service d'aide à domicile a déposé une demande d'autorisation de création de service auprès du Conseil Général du Puy de Dôme, un avis favorable a été émis par le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico Sociale d'Auvergne, le 19/03/2009. L'obtention de l'autorisation a pour conséquence la nécessité de création d'un budget annexe appliquant la nomenclature M22 pour le service d'aide à domicile et ce à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le vice président expose au conseil communautaire, le budget primitif 2010 selon la nomenclature M22 proposé pour le service d'aide à domicile.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, entérine la création de ce budget et approuve à l'unanimité le budget 2010 présenté.

Budget Jeunesse : Aménagement accueil et extérieurs RAM demande de subvention DGE 2010 et au CG 63 au titre du CLD.

Après avoir rappelé le projet complémentaire portant sur le RAM et consistant en l'aménagement de l'accueil et des extérieurs du RAM.

Le Président présente :

- En premier lieu, le projet technique de niveau APS établi à ce jour,
- En second lieu, le plan de financement d'un tel projet qui s'établit comme suit :

Investissement TTC	65 780 €
Subventions publiques	
DGE 2010	16 500 €
Département CLD (30% du HT)	16 500 €
FCTVA	10 184 €
Autofinancement communautaire	22 596 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- 1/ Approuve le projet d'aménagement du RAM présenté ci-dessus,
- 2/ Approuve le plan de financement du projet tel qu'exposé ci-dessus,
- 3/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et notamment solliciter le concours financier au titre de la DGE 2010 et du Conseil Général du Puy-de-Dôme au titre du CLD

Budget Général : changement de délégation.

Le président expose au conseil, les changements de délégués communautaires à opérer et la modification des délégués au SMADC :

Commune de Davayat par délibération du 31/08/09

M. Eric Ernoult délégué titulaire est démissionnaire

La commune de Davayat a procédé à la désignation de nouveaux délégués :

M Laurent Chaumet : délégué titulaire
M Christophe Condat : délégué suppléant

Les délégations de ces personnes se substituent dans les différentes commissions créées à ce jour.

Délégués de la Communauté de Communes au SMADC

M. Raoul Lanore, délégué titulaire
M. Thierry Onzon, délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire entérine la modification des délégués communautaires et des délégués de la Communauté de Communes au SMADC.

Budget Général : Etude préalable agricole et foncière demande de subvention au CG 63 au titre du CLD.

Le Président explique que le projet d'étude préalable agricole et foncière consiste à donner mandat à la SAFER Auvergne pour étudier la situation foncière et l'impact du projet d'aménagement de la Varenne sur l'environnement agricole et foncier existant localement.

Après avoir présenté le projet, le Président expose :

- En premier lieu, le contenu du cahier des charges de l'étude établi à ce jour,
- En second lieu, le plan de financement du projet qui s'établit comme suit :

Investissement TTC	7 176 €
Subventions publiques	
Département CLD (30% du HT)	1 800 €
Autofinancement communautaire	5 376 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- 1/ Approuve le projet d'étude préalable agricole et foncière ainsi que le principe de donner mandat à la SAFER Auvergne pour réaliser cette étude,
- 2/ Approuve le plan de financement du projet tel qu'exposé ci-dessus,
- 3/ Sollicite le concours financier du Conseil Général au titre du programme CLD et approuve le dossier de demande de subvention correspondant,
- 4/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et notamment solliciter le concours financier du Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Budget Varenne : Acquisition ZO 162 et 163 à Mme Favaudon Christiane Emma.

Dans le cadre du développement économique des Côtes de Combrailles le président expose qu'il convient de poursuivre les acquisitions foncières sur la zone de la Varenne.

Aussi il propose que soit procédé à l'acquisition des parcelles ZO 162 et 163 d'une superficie de 4.650 m², au prix de 6.25€ le m² soit 29 063 € au titre d'indemnité principale et 4.422€ au titre de l'indemnité de réemploi. Soit un montant total de 33.485 €,

Les frais de notaire sont à la charge de la CCCC.

Le conseil communautaire après avoir délibéré :

- approuve l'acquisition de ce bien immobilier par la CCCC au tarif de 33.485 € et,
- charge le président de signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente.

Etude sur la faisabilité Château des Capponi – composition du Comité de Pilotage.

Le président expose que 5 membres seront désignés par la commune de Combronde et 5 membres pour la CCCC.

Après appel à candidatures parmi les délégués, sont désignés : Michel Chamalet, Marie Hélène Lamaison, Marcel Rougier, Christophe Condat et Denis Fourniat.

Point sur l'Office de Tourisme Intercommunautaire

Le Vice Président chargé du tourisme, M Raoul Lanore, présente les principales compétences de l'OTI et en rappelle le principe. Aussi, il explique que la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles devra verser une participation financière pour le fonctionnement de l'OTI.

Il explique, ainsi, que des simulations sont actuellement en cours pour définir le montant de la contribution à verser par chaque collectivité et EPCI et que des critères ont été identifiés, dans un premier temps, pour évaluer la participation de chacun. Ces derniers sont le nombre de lits d'hébergements sur le territoire, le nombre d'habitants et/ou le nombre d'heures d'ouverture du point touristique existant sur l'EPCI.

Quant à ce dernier critère, Mr Lanore explique que la Communauté de Communes n'étant pas équipée d'un point d'accueil touristique, le Pays nous a sollicités pour connaître nos intentions.

A cet effet, il explique que, si la Communauté de Communes aménage un point d'accueil, l'ouverture s'effectuera sur une durée de 500 heures par an.

Mr Lanore précise, cependant, que le budget est en cours d'élaboration et que ces critères ne sont pas arrêtés.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, et sans questions diverses de l'assemblée la séance est levée.

Le président

Les délégués

le secrétaire de séance